

**TRAVAUX D'OUVERTURE CHAMBRE TÉLÉCOM
RÉPARATION CONDUITE TÉLÉCOM
RUE DU 08 MAI 1945
FIBRE ADSL SUPERTECHNOLOGIES**

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 07 octobre 2026 de la société FIBRE ADSL SUPERTECHNOLOGIES Tél/ 07 71 66 51 55 – sise : 467 ZA Mourepiane - chemin du littoral – 13016 MARSEILLE (courriel : yasmine@fast-13.com),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les travaux d'ouverture de chambre Télécom sur trottoir pour la réparation de conduite télécom – rue du 08 mai 1945 à hauteur du n°212 sont autorisés :

LE LUNDI 19 OCTOBRE 2026 DE 08H00 A 17H00
(en cas d'intempérie le jour sera reporté au mercredi 21 octobre 2026)

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et un périmètre de sécurité sera établi pour les piétons

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol le 09 OCT. 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol,

